



# DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation  
21/06/2024

Date d'affichage  
22/06/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

M. BISSEUX Bruno donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

## 2024-060 : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS VERT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS.

Vu le projet de la Commune de Fromelles concernant la rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école « Les Nutons »

Vu le plan de financement tel que présenté ci-après :

	Montant HT	TVA	Fonds Vert	Conseil Régional	Autofinancement - COMMUNE DE FROMELLENES
Devis toiture et isolation	96 318,00 €	9 631,80 €	118 070,54 €	20 000,00 €	9 517,64 €
Devis études	821,67 €	164,33 €		///	
Devis menuiseries	50 448,51 €	9 631,80 €		///	
<b>TOTAL</b>	<b>147 588,18 €</b>	<b>19 427,93 €</b>	<b>118 070,54 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>9 517,64 €</b>

Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du Fonds vert  
– Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après délibération,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le  
cadre du Fonds Vert.

La recette et les dépenses sont inscrites sur au budget de l'exercice 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

